A LA NATION

ET

A SES REPRÉSENTANS,

Pour le plus ancien & le plus utile de ſes Alliés.

Cart
folio
FRC
9114

RIEN de plus fréquent depuis quelques jours que d'entendre diſſerter ſur les biens & les priviléges de l'Ordre de Malte. Les délais de l'Aſſemblée nationale, dans l'examen de cette importante matiere, augmentent beaucoup la curioſité du public, & l'intérêt avec lequel trois mille familles du Royaume déſirent qu'on prononce ſur le ſort de cette *République guerriere.* Un de ſes principaux perſonnages dont les connoiſſances politiques égalent les vertus ſociales, vient de nous donner l'apperçu le plus intéreſſant de l'utilité & de la néceſſité de cet Ordre. Le plus célébre de nos Publiciſtes a cru honnorer ſes talens en défendant ſa ſouveraineté, ſes propriétés, ſes dîmes, ſon indépendance; la Chambre du Commerce de Marſeille s'eſt empreſſée de rendre l'hommage le plus authentique à ſes importans ſervices: animé des mêmes ſentimens, on me ſaura gré ſans doute de donner à ceux qui ne connoiſſent ſa conſtitution que très-imparfaitement, des notions claires & préciſes ſur la nature de ſes biens, ſur les objets auxquels ils ſont conſacrés, ſur la fidélité avec laquelle ils y ſont employés, ſur les ſacrifices néceſſaires pour y participer, ſur l'utilité que l'Etat en retire, enfin ſur les inconvéniens qu'il y auroit à en rien diminuer. Ma plume ſera dirigée par le patriotiſme le plus pur, & par ma profonde vénération

MJW 65

pour ce Corps ; je tacherai de ſuppléer à l'élégance du ſtyle par beaucoup de méthode & de clarté.

L'Ordre de Malte eſt *ſouverain*. Il doit cet avantage à l'utilité de ſon inſtitut, aux ſervices ſignalés qu'il rendit aux Croiſés dans la Paleſtine, à la conquête de Rhodes, à la conceſſion de l'Iſle de Malte, au conſentement unanime de tous les Princes chrétiens.

Cet Ordre a un *Domaine ſouverain*, un *Territoire indépendant*, qui lui appartient auſſi éminemment, que la Sardaigne appartient au Duc de Savoie ; il a des troupes de terre, une Marine, des Ambaſſadeurs dans les principales Cours de l'Europe, qui de leur côté entretiennent auprès de lui des Miniſtres ; il a un *régime particulier*, & *des priviléges* mille fois approuvés & confirmés en récompenſe de ſes anciens ſervices. *Cette ſouveraineté*, *cette indépendance*, *ces priviléges* ſont le prix & l'encouragement, la cauſe & l'effet des vertus héroïques qui l'ont rendu ſi célébre & ſi utile, dès le premier moment de ſa naiſſance juſqu'à ce jour, où il n'épargne rien pour veiller au repos de la Méditerrannée, & à la conſervation de *l'Ecueil* ſur lequel il a fixé ſa réſidence, & qui ne peut être en meilleures mains pour l'avantage de toutes les Nations de l'Europe, & de la France particuliérement.

Ses biens, *ſes priviléges* ſont la récompenſe du ſacrifice que font ſes enfans de leur fortune, de leur liberté, de leur vie, pour ſe dévouer à une guerre active & continuelle, qui doit durer auſſi long-temps que le ſyſtême de piraterie des peuples féroces qui habitent les côtes ſeptentrionales de la Méditerrannée. C'eſt *l'unique & le plus léger ſubſide* avec lequel le Roi & la Nation puiſſent concourir à des dépenſes conſidérables dont ils retirent le plus grand fruit. Leur deſtination eſt conſacrée à l'utilité commune, leur nature eſt toute *militaire* ; c'eſt *un ſubſide*, *une ſolde*, qui différe en tout point de la nature des biens du Clergé. C'eſt enfin la condition d'un traité ſolemnel, qui date de ſept cents ans, & dont les clauſes onéreuſes ont toujours été, & ſont encore trop fidellement obſervées par cet Ordre,

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

pour qu'il conçoive la moindre inquiétude ſur les délibérations de l'Aſſemblée nationale à ſon égard.

L'activité des eſcadres de Malte eſt ſi généralement reconnue, les ſervices qu'elles rendent aux différens pavillons ſont ſi conſtans & ſi avérés, qu'il n'eſt aucune Puiſſance qui n'ait confirmé depuis peu l'inſtitut de ces Chevaliers hoſpitaliers, qui ne ſe prévale de leur aſſiſtance, qui ne la réclame au beſoin, & qui n'ait à ſe louer tous les jours de leur dévouement & de leur valeur.

De cette alliance générale de tous les Souverains avec Malte, & de Malte avec tous les Souverains, il réſulte une obligation ſolidaire entre tous ces Princes, de maintenir les défenſeurs de cette Iſle dans la jouiſſance de tous leurs biens conſacrés à l'utilité commune; & de la part des Chevaliers hoſpitaliers, celle de remplir à l'avenir auſſi fidellement que par le paſſé les conditions de leur contrat avec leurs bienfaiteurs & leurs protecteurs.

Les deux principales clauſes de ce contrat ſont d'obſerver une *neutralité* parfaite envers tous les Princes chrétiens, & de ne jamais faire ni paix, ni trêve avec *les Muſulmans*, non parce qu'ils profeſſent une religion différente, comme le ſuppoſent trop fréquemment nombre de perſonnes peu inſtruites; mais parce que ces peuples, & ſur-tout ceux qui habitent les côtes de Barbarie, n'ont pas d'autre métier que celui de troubler le repos & le commerce de toutes les Nations.

Quoique l'eſprit des Croiſades, & le goût des pellerinages ſoient abolis depuis long-temps, *l'Hôpital* de Malte offre toujours les ſecours les plus abondans, les plus charitables, les plus déſintéreſſés aux voyageurs de tous les pays, de toutes les religions, de tout état, de tout ſexe: ils y ſont reçus avec la plus généreuſe humanité; & les malades y ſont ſervis avec la plus grande vénération par *ces Chevaliers hoſpitaliers*, qui trouvent dans ce pieux exercice un noble délaſſement à leurs travaux militaires & aux fatigues de la mer.

Religieux obſervateurs des engagemens qu'ils contracte-

rent avec la Nation Maltaiſe, lorſque de la domination de Charles V, elle paſſa ſous la leur, ils n'exigent aucun impôt des heureux habitans de cet *aride rocher*; & la généreuſe profuſion avec laquelle ils leurs donnent des ſecours en tout genre, a produit de ſi heureux effets, que leur population, qui n'excédoit pas vingt mille ames, en 1530, ſe porte aujourd'hui à cent cinquante mille, en y comprenant les Iſles du Goze & du Cumin.

Rien de plus beau, de plus juſte, de mieux combiné que la répartition des biens qui compoſent le patrimoine de cet Ordre. L'Adminiſtration, qui en ſeroit ruineuſe dans des mains étrangeres, n'eſt confiée qu'à ſes enfans: ils y participent tous en raiſon de leurs grades, de leur ancienneté, de leurs ſervices, des emplois qui leur ſont confiés, des places diſtinguées auxquelles ils parviennent par leur mérite. La diſtribution s'en fait d'après un ſyſtême ſi avantageux pour l'Ordre & pour ſes Religieux, que dès le premier inſtant de leur réception, chacun d'eux fait au Tréſor public des fonds proportionnés au revenu dont il jouira dans un âge avancé, & par la progreſſion du temps. La rapidité avec laquelle ſe ſuccédent les réceptions & les décès, le collation des Commanderies, & leur vacance, produiſent un mouvement de rotation preſque continuel, qui augmente beaucoup les revenus publics, & qui fait marcher ſans ceſſe chaque individu vers une meilleure fortune. Les Commanderies ne leur ſont jamais conférées, que pour un temps limité, de maniere qu'ils ne ſont que de ſimples adminiſtrateurs amovibles, dont le bail, s'il m'eſt permis d'uſer de cette expreſſion, circonſcrit dans un certain nombre d'années, ſe prolonge à meſure que le Ttulaire remplit mieux ſes devoirs: les conditions en ſont très-favorables, mais les charges doivent en être rigoureuſement acquittées dans tous les cas. Si l'imagination du lecteur ſaiſit bien cet admirable genre d'adminiſtration, il conviendra ſans peine qu'il n'eſt pas de banque publique, dont les avantages réciproques ſoient mieux calculés; que nul état, nul corps, nul ſyſtême ne préſentent rien de comparable à ce *Chef-d'œuvre*, dont le

laps de pluſieurs ſiecles n'a pu altérer l'harmonie ; & dont l'examen approfondi fera diſparoître à jamais les abus ſuppoſés par l'ignorance, ou imaginés par quelqu'autre paſſion plus honteuſe.

Quoique conſidérables & très-bien adminiſtrés, ces biens ſuffiſent à peine aux dépenſes publiques ; & pour peu qu'on en retranchât, l'Ordre ſe verroit dans la douloureuſe impoſſibilité de veiller à la conſervation de ſes ports, & d'entretenir ſur le pied actuel ſes forces de terre & de mer.

L'adminiſtration en eſt partagée entre le commun tréſor, le Grand-Maître, les Baillis, les Grands-Prieurs, les Chevaliers, les Prêtres, les Servans-d'armes, les Ambaſſadeurs, les Généraux, les Capitaines de Galeres, dans une proportion ſi bien entendue, que chacun de ceux qui y participent, eſt content de la portion qui lui en eſt aſſignée par les loix.

Le commun tréſor eſt chargé de l'entretien du culte divin dans les égliſes du Chef-lieu, de la dépenſe de l'hôpital, des fortifications, des arſenaux, de l'artillerie, de la conſtruction des galeres & des vaiſſeaux, des troupes de terre & de mer, des munitions de guerre & de bouche, des frais du Lazaret. Il donne à tous les Profès & Novices qui ne ſont pas Commandeurs, une nourriture frugale ; les Tribunaux & les Juges ſont à ſa charge ; il donne des ſalaires à tous ceux qui rempliſſent quelque place dans cette adminiſtration étendue ; il pourvoit aux beſoins des incurables des deux ſexés, des vieillards, des orphelins, des enfans-trouvés. Tous ceux qui méritent bien du Gouvernement, participent à ſes récompenſes, tous les infortunés ont des droits acquis à ſes bienfaits. Chaque année il publie le bilan de ces différentes dépenſes ; & tous les dix ans il en donne le compte général : tableau plus éloquent que tous les diſcours, pour convaincre que la recette équivaut à peine à la dépenſe, & que ſur la dépenſe il n'y a rien à retrancher.

Pour ſubvenir à tant d'objets, le commun Tréſor reçoit chaque année la ſixieme partie du revenu de toutes les di-

gnités & de toutes les Commanderies, dans quelque pays qu'elles ſoient ſituées. C'eſt dans ſes coffres, que ſe verſent les droits que paient pour leur réception les Chevaliers, les Prêtres & les Servans-d'armes. Il perçoit le produit des dignités & des Commanderies qui viennent à vaquer, depuis le jour du décès du Titulaire juſqu'au premier Mai, & de plus, toute l'année ſuivante: enfin, il hérite de tout ce que laiſſent en mourant ceux qui ont prononcé leurs vœux.

Rien de plus facile que de ſpécifier la totalité à laquelle ſe montent toutes ces ſommes réunies, & de démontrer que celles qui rentrent en France par le commerce, ſont infiniment plus conſidérables.

Les Chevaliers Français, Eſpagnols, Portugais, Italiens & Almands paient chacuns leur quote-part de ces différentes impoſitions, dont la maſſe eſt ſpécialement conſacrée à l'utilité publique, & plus ſpécialement à l'avantage de la France, comme on en ſera convaincu ci-après.

Le Grand-Maître, indépendamment des Domaines de la Souveraineté, annexés à ſa place, jouit, dans chaque Prieuré d'une Commanderie, dont il diſpoſe toutes les fois qu'elle vaque, en faveur de ceux qui rempliſſent les premieres charges. Celui qui en obtient la préférence, lui paie une ſomme équivalente à deux années de revenu. Cette rétribution fait partie de la dot qui lui eſt aſſignée pour ſoutenir l'éclat de ſa dignité. Sa prééminence lui donne encore le droit de diſpoſer tous les cinq ans, & à peu-près ſous les mêmes conditions, d'une autre Commanderie dans chaque Prieuré, & de choiſir celle qui lui convient le mieux, parmi toutes celles qui vaquent à cette époque.

Le Grand-Commandeur, Chef de la Langue de Provence, & Préſident des Finances, le Grand-Maréchal Chef de la Langue d'Auvergne & Généraliſſime des troupes de terre, le Grand-Hoſpitalier, Chef de la Langue de France & de l'Hôpital, le Grand-Amiral, Chef de la Langue d'Italie, le Grand-Conſervateur, Chef de la Langue d'Arragon, le Grand Turcopolier, Chef de la Langue Anglo-Bavaroiſe, le Grand-Bailli, Chef de la Langue d'Allemagne, le Grand-Chancelier,

Chef de la Langue de Portugal, ſont chargés de la dépenſe de leurs auberges reſpectives, où tous les Novices & Profès, qui ne ſont pas Commandeurs, vont prendre leur réfection chaque jour ; objet pour lequel le Tréſor ne fournit qu'une ſomme inſuffiſante, à laquelle les Préſidens de chaque Langue Françaiſe ajoutent tous les ans vingt, ou vingt-cinq mille livres. Ils ne peuvent ſe ſouſtraire à cette dignité onéreuſe, s'ils veulent parvenir à celle de Grand-Prieur, dans laquelle ils trouvent avec le temps un dédommagement certain des frais qu'ils ont ſupportés pour ſoulager d'autant le commun Tréſor.

Si on en excepte le Grand-Prieuré de France, qui, depuis bien des années fait partie de l'apanage d'un Prince de la Famille royale, ou d'un Prince du ſang, les autres dignités de ce genre, dans le Royaume, ne rapportent pas au-delà de trente ou quarante mille livres; & ces récompenſes ſont bien juſtifiées par les ſacrifices préalables, ainſi que par l'âge avancé auquel on en eſt revêtu: on va voir avec plus de détail ce qu'il en coûte pour y parvenir, ainſi qu'aux Commanderies.

L'entrée dans l'Ordre eſt ouverte à tout âge. Ceux qui y ſont reçus au berceau, paient un droit plus conſidérable que ceux qui n'y ſont reçus qu'à vingt ans, attendu qu'ils obtiennent plus jeunes l'adminiſtration d'une Commanderie. Cette eſpece de dot eſt fixée à ſept mille livres; elle fait partie des revenus publics, comme on l'a déja vu.

A cette premiere dépenſe il faut ajouter celle qu'occaſionnent les preuves littérales & teſtimoniales. On ne peut l'évaluer au-deſſous de trois mille livres, ſouvent elle va beaucoup plus loin.

Les droits de réception, & les frais des preuves ſont moins conſidérables pour les Prêtres & pour les Servans d'armes; leurs Commanderies étant communément d'un moindre revenu. Cependant la dignité d'Evêque de Malte, & celle de Grand-Prieur de l'Egliſe leur ſont réſervées; elles donnent à ceux qui en ſont revêtus la préſéence après le Grand-Maître dans toutes les aſſemblées de l'Ordre, & dans tous les Conſeils.

Entre dix-huit & vingt ans chaque candidat eſt obligé de ſe rendre à Malte pour y remplir ſes devoirs. Les frais du voyage, d'un équipage honnête, des armes néceſſaires à un guerrier, exigent quelques milliers de livres. Arrivés à Malte, ces jeunnes gens n'y ont de gratuit que la nourriture; le reſte de leur entretien eſt à leurs frais. Après deux années de navigation ou de caravanes, ils doivent y faire une réſidence de trois autres années, afin d'y prendre une connoiſſance ſuffiſante des devoirs de leur état: & on conçoit ſans peine les frais qu'entraîne ce double ſéjour.

Les ſacrifices d'argent ne ſont pas les plus chers: un Chevalier Hoſpitalier renonce à ſa liberté & à toutes ſes eſpérances dans le ſiécle; de maniere qu'après l'émiſſion de ſes vœux, il ne peut plus ſe marier, quelque avantageux parti qui ſe préſente; ni partager la ſucceſſion de ſes proches, ni même tranſmettre la ſienne aux perſonnes qui lui ſeroient les plus cheres.

Ces premieres obligations remplies, ceux qui ne veulent pas ſe fixer à Malte, s'attachent au ſervice de leurs Souverains reſpectifs. Quel eſt le pays où pluſieurs d'entr'eux ne ſe ſoient ſignalés dans les premiers emplois civils & politiques, dans les armées de terre & de mer.

Les autres parviennent par gradation aux emplois de cette ſage République, qui a pour ſyſtême invariable de ne placer que ſes Religieux à la tête des différentes branches de ſon adminiſtration intérieure & extérieure: ſyſtême économique & précieux qui fait trouver à chaque individu dans ſon zele pour le bien commun un ſoulagement à ſes beſoins du moment, & un avancement certain pour l'avenir. Des plus petits emplois, ils paſſent aux plus grands, auxquels eſt attachée une vraie conſidération, & l'adminiſtration d'une ou de pluſieurs Commanderies.

Après trente ou quarante ans de ſervices aſſidus, après avoir conſumée leur légitime, & expoſé mille fois leur vie, ils ſont pourvus d'une Commanderie d'ancienneté; & rien ne peut les en fruſtrer, que le non-accompliſſement de leurs devoirs. Souvent cette premiere Commanderie n'eſt que d'un

revenu médiocre ; mais après cinq ans ils ont droit de paſſer à une meilleure, toutes les fois qu'ils ont bien adminiſtré la premiere ; & ce changement ſe répéte tous les cinq ans ſous les mêmes conditions, avec autant d'avantage pour le bien particulier que pour le bien commun.

D'où il s'en ſuit, que l'ancienneté & la fidélité à bien remplir ſes devoirs, donnent à tous les Chevaliers les mêmes droits à la même fortune ; & que l'inégalité dans leurs partages ne provient jamais d'aucune injuſtice, mais uniquement du haſard, qui favoriſe plus les uns que les autres. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à conſidérer l'inveſtiture des Commanderies, comme une loterie qui offre des prix à tous les joueurs, & dans laquelle ils gagnent tous, les uns plus, les autres moins.

Qu'on additionne maintenant les ſommes débourſées par chaque individu de l'Ordre, à différentes époques, le bénéfice qui en réſulte pour le commun tréſor ; & on n'aura pas de peine à convenir que ſi on les plaçoit à rentes viageres, joignant chaque année l'intérêt au capital pendant trente ou quarante ans, elles produiroient, après ce long terme, un revenu ſupérieur à celui de la plupart des Commanderies. Qu'à ces débourſés on ajoute les autres ſacrifices en tout genre, & on rendra hommage aux droits inconteſtables de chaque Commandeur, ſur la portion des biens de l'Ordre, qui lui eſt confiée, ou qui lui a été promiſe lors de ſa réception, par un contrat tacite, garanti par la foi publique & par les Loix.

Eh ! qu'on n'imagine pas que les Commandeurs une fois pourvus n'aient plus rien à faire, que de dépenſer agréablement le produit de leurs Commanderies, & qu'on ne leur impoſe pas de nouvelles obligations proportionnées à leur fortune ! A peine leur en reſte-t-il la moitié, ſouvent des cas fortuits l'abſorbent toute entiere ; car rien ne peut les ſouſtraire aux loix de l'adminiſtration la plus ſcrupuleuſement ſurveillée.

La premiere de ces obligations, c'eſt de verſer tous les ans dans les coffres de l'Ordre, la ſixieme partie de ce re-

venu. Cet impôt, qu'on nomme *reſponſions*, forme la portion la plus conſidérable du revenu public; lorſqu'il n'eſt pas payé dans tout le mois de Juin, les revenus du Commandeur négligeant ſont ſaiſis.

Indépendamment de cette premiere charge, il n'eſt pas de Commanderie un peu conſidérable, qui ne ſupporte des penſions pour un cinquieme de ſa valeur; & ces penſions ſont diſtribuées aux Chevaliers, aux Prêtres & aux Servans d'armes, pour aider à leur avancement, & pour exciter une noble émulation parmi eux.

Ces ſommes prélevées, le Commandeur doit fournir à l'entretien du culte dans ſes Egliſes paroiſſiales & dans ſes Chapelles; il doit payer la portion congrue à ſes Curés; & il eſt telle Commanderie dans l'étendue de laquelle il n'y a pas moins de cinq à ſix, & même de huit à dix Cures.

Vient enſuite l'entretien des bâtimens, leur reconſtruction, la pourſuite des procès, la rénovation des terriers, les frais *d'ammeilleuriſſement* & de viſite; car tous les cinq ans chaque Commandeur en ſubit deux; la premiere ſe fait par le Grand-Prieur, qui examine l'état des choſes, & ordonne celles qui lui paroiſſent néceſſaires. La ſeconde ſe fait par deux Commandeurs, qui vérifient ſi les Ordonnances du Grand-Prieur ont été fidellement exécutées.

Si le feu réduit en cendres quelque égliſe, quelque château, quelque grange, ou tout autre édifice; ſi la grêle, ou une innondation détruit la récolte; ſi la guerre ou tout autre fléau ravage une Commanderie, abſorbe une ou pluſieurs années de ſon revenu, le Titulaire n'en eſt pas moins ſtrictement obligé à payer ſes reſponſions & ſes penſionnaires: la maxime conſtante de l'Ordre étant qu'un bon Adminiſtrateur doit par une ſage économie ſe prémunir contre pareils revers. Si la République étoit menacée de quelque danger, & qu'elle eût beſoin de ſecours extraordinaires, elle ſeroit en droit d'exiger la totalité des revenus, ſans autre réſerve pour ceux qui les adminiſtrent, que ce qui leur ſuffiroit pour l'entretien le plus modeſte.

Il n'eſt pas rare de voir des Chevaliers pourvus de deux

Commanderies, quelques-uns en ont trois, & d'autres, mais en très-petit nombre, en obtiennent jusqu'à quatre. Qu'on ne qualifie pas d'abus une des plus sages dispositions de leur régime. Dans cette prodigualité apparente se trouve le germe de la plus grande émulation, & de la plus heureuse économie. Pour qui en effet ces graces sont-elles réservées? Pour des Chevaliers qui, par de très-grosses dépenses, soulagent d'autant les coffres de l'Ordre, en joignant à leurs services personnels, le sacrifice de leur patrimoine & de leurs épargnes.

L'entretien d'une galere coûte pendant deux ans une centaine de mille livres à celui à qui le commandement en est confié. Pendant tout ce temps, il doit fournir à la subsistance de son nombreux équipage, & donner une nourriture convenable à ses jeunes Caravanistes, pendant tout le temps qu'il tient la mer. Il est dédommagé de ces frais par une Commanderie de grace, dont le produit n'équivaut pas toujours à l'intérêt de son argent.

Voilà donc un Chevalier qui réunit une Commanderie de grace à celle que lui avoit déja procuré son ancienneté. Si après avoir été Capitaine, il parvient au grade de Général, dont la représentation est encore beaucoup plus dispendieuse, on lui en confére une troisieme pour l'indemniser des dépenses de ce nouveau commandement.

Par une derniere combinaison qui n'est pas très-rare, s'il arrive que ceux qui se sont distingués par différens commandemens, réunissent les talens nécessaires aux grandes ambassades; dans ce cas on leur confére une quatrieme Commanderie; à d'autant plus juste titre, que les appointemens attachés à ces places exigeantes, suffisent à peine aux frais de secrétairerie. Ce cas s'est rencontré dans les Baillis de Froulai, de Fleuri, de Breteuil, de Suffren, & dernierement dans le Bailli de la Brillanne, que la mort vient d'enlever à son Ordre & à ses amis, dans un moment où son expérience & ses lumieres leur laisseroient de plus vifs regrets, si ses fonctions n'étoient remplies par le Chevalier le plus vertueux & le plus zélé.

Après ces exemples qu'on pourroit multiplier, ſi les détails indiſpenſables de ce Mémoire n'étoient déja trop longs, quelqu'un croira-t-il encore être fondé à s'inſcrire contre la ſage diſtribution des graces inſtituées pour ſervir de récompenſe aux ſervices les plus importans, & pour épargner au tréſor public, des fonds dont la valeur ſurpaſſe beaucoup ſes facultés ?

Ouvrez le code de l'Ordre, parcourez-le, & vous verrez que ce n'eſt que par l'heureux concours des ſommes que chaque Religieux conſacre à l'utilité commune, & des récompenſes attachées à leur dévouement, que la République parvient à remplir les conditions onéreuſes de ſon contrat avec toutes les Puiſſances de l'Europe. Calculez, analyſez, décompoſez, tant qu'il vous plaira, ſon ſyſtême de finances & d'adminiſtration ; & bien loin d'y trouver aucun vice, ou de pouvoir lui en ſubſtituer un autre plus avantageux, vous admirerez l'utilité qui en réſulte pour la Nation, pour le Commerce, pour cet Ordre & pour ſes Membres : vous reconnoîtrez que ces biens ſont *militaires* & d'une toute autre eſpéce que ceux du Clergé ; qu'ils ſont conſacrés, & fidellement employés aux devoirs de l'*hoſpitalité & à une guerre continuelle* ; qu'on ne peut en partager la jouiſſance, que moyennant de chers & nombreux ſacrifices : les détails ſuivans ne vous permettront plus de douter des avantages qu'en retire votre commerce dans la Méditerrannée, de l'importance dont Malte eſt pour vous par ſa *ſituation géographique*, & par la *neutralité* de ſes Défenſeurs. Par une derniere conſéquence, vous conviendrez du danger qu'il y auroit à rien changer dans le ſyſtême économique de cet Ordre, & de faire dans ſes revenus le plus petit retranchement : puiſque par ſes réductions il ſe verroit dans l'impoſſibilité de ſoutenir ſur le pied actuel ſes forces de terre & de mer ; d'aſſurer la tranquillité de la navigation, & de défendre la place importante où, depuis deux cens cinquante ans, il a fixé ſa réſidence, au grand avantage de toute l'Europe.

La diſtance où nous ſommes de l'Iſle de Malte, la for-

une dont jouiſſent quelques-uns de ſes Baillis & Commandeurs, le rang qu'ils tiennent à la Cour, dans les armées, dans le monde, ne ſeroient-ils pas autant de prétextes pour induire cette partie du public, qui n'a que des notions vagues & ſuperficielles, à ne conſidérer *le plus ancien & le plus utile des Ordres équeſtres*, que comme une inſtitution politique, dont l'objet principal eſt de procurer à ceux qui en ſont Membres, une décoration qui flatte leur vanité, & une reſſource certaine contre la médiocrité de leur fortune?

L'Ordre de Malte tient à la Nation & à l'Etat par des liens plus puiſſans; ils ſeroient indiſſolubles, s'il y avoit quelque choſe de ſtable dans les établiſſemens des hommes. Ces liens, ces rapports n'échapperont pas au profond diſcernement de nos Légiſlateurs, ils ſauront apprécier les ſervices que rendent les Eſcadres de cet Ordre à notre commerce national, & l'intérêt que mérite une Iſle inappréciable par ſa *ſituation géographique*, *& par la neutralité de ſon Souverain.* Livrons-nous à quelques nouveaux détails, d'autant plus néceſſaires, qu'ils n'ont point encore été mis ſous un ſeul point de vue (1).

Marſeille eſt le centre du commerce de la Méditerranée, puiſque c'eſt principalement dans ce port, où ſe chargent les productions de notre ſol & de notre induſtrie, deſtinées pour l'Eſpagne, l'Italie, l'Egypte, les Echelles du Levant & celles de Barbarie; de même c'eſt à Marſeille où aborderent toutes les marchandiſes que ces riches contrées nous donnent en retour; là ſe font les aſſurances de ces précieux dépôts que l'appas du luxe oſe confier à l'élément le plus inconſtant & le plus perfide: c'eſt donc principalement aux Négocians de Marſeille qu'il convient de recourir, pour connoître la nature des ſervices que rend la marine de Malte au commerce national; puiſqu'ils y ſont

(1) Ce Mémoire étoit rédigé avant le décès de M. le Bailli de la Brillanne, & parconſéquent avant la réponſe de la Chambre du Commerce de Marſeille au Comité des affaires eccléſiaſtiques; les perſonnes reſpectables au jugement deſquelles il a été ſoumis, en feront foi.

particuliérement intéreſſés, & que, par leur proximité, ils peuvent mieux les apprécier.

Mieux que perſonne, ils indiqueront le nombre des *Maiſons françoiſes* établies à Conſtantinople, à Salonique, à Smirne, dans l'Archipel, l'Egypte, la Grece, la Morée; dans les Etats de Veniſe, du Roi de Naples, du Pape, du grand Duc de Toſcane, de la République de Gènes, dans les ports d'Eſpagne, & dans ceux de Barbarie. A peu de choſe près, ils déſigneront la ſomme à laquelle ſe monte leur commerce d'exportation & d'importation année commune; & ils ſpécifieront la nature des marchandiſes qui en ſont l'objet.

Toutes les Villes du Royaume concourent à ces riches expéditions, & en partagent les profits; Lyon par ſes galons d'or & d'argent, & par ſes magnifiques étoffes; Paris par tous les objets de néceſſité & de luxe, en bijouterie, orfévrerie & clincaillerie; le Languedoc par ſes draps, auxquels les Turcs donnent la préférence à raiſon de leur légéreté. Combien d'autres articles n'y auroit-il pas à énoncer, ſi on ne craignoit de devenir prolixe?

En échange, les navires Provençaux nous rapportent des ſequins & des piaſtres, ce café ſans égal qui ſe cueille dans l'Arabie Pétrée, mille objets précieux qui viennent des Indes à Suez, par le déſert ou par la mer rouge; les drogues employées par la médecine & la peinture, les gommes de différentes eſpeces, ces aromates, que leur préparation rend ſi agréables au goût & à l'odorat; du miel & de la cire-vierge; du coton, du lin, de la laine, de la ſoie, du poil de chevre, matieres qui acquierent chez nous un ſi grand prix par la main-d'œuvre; le meilleur ris connu, du blé enfin, & en aſſez grande quantité pour nourrir celles de nos Provinces méridionales qui n'en récoltent jamais aſſez, ou pour ſuppléer dans tout le Royaume à la diſette d'une mauvaiſe année, ou pour fournir notre ſuperflu dans les temps d'abondance, à tous les marchés de l'Europe.

Tout le monde connoît la délicateſſe des fruits de l'Iſle de Candie, & l'excellence des vins de Chypre. Il n'eſt pas

de petit écueil dans l'Archipel, qui ne ſoit renommé par quelque production particuliere.

La Sicile nous donne la mane, la caſſe, le ſéné, les amandes, la ſoude & l'huile commune, qui s'emploient dans nos fabriques de ſavon, & dont le produit eſt évalué à plus de vingt millions par an. A Palerme, à Aggrigente, à Siracuſe, le beau ſexe eſt orné de toutes nos modes, les maiſons ſont décorées de nos plus riches étoffes, les marchandiſes de nos Colonies de l'Amérique abondent dans tous les magaſins; ainſi que nos étoffes de laine, nos toiles, notre fer, notre acier, nos clincailleries de toute eſpéce.

C'eſt de Marſeille auſſi, & par conſéquent des manufactures du Royaume, que Malte, dont la population monte à à cent cinquante mille ames, tire la plus grande partie de ſes munitions navales, toutes les armes néceſſaires à ſa défenſe, tout ce qui peut contribuer aux beſoins & à l'agrément de la vie: pluſieurs Négocians de Lyon & de Marſeille font de très-groſſes affaires ſur cet aride rocher.

Veniſe, Naples, Livourne, Gènes, Alicante, Barcelonne, Malaga & Cadix ont auſſi les plus grands rapports avec Marſeille, place qu'il faut toujours conſidérer comme le point centrale d'où partent toutes les expéditions, où abordent tous les retours. C'eſt auſſi le ſiége de la Compagnie d'Afrique, dont les relations avec le Royaume de Maroc & les ports de Barbarie ſont auſſi étendues que lucratives.

A ces différentes branches de Commerce, ajoutez les avantages inappréciables du *cabotage* que font les Navigateurs Provençaux dans tous les Etats du Grand-Seigneur; car c'eſt eux qui, de préférence à tous autres, chargent dans les ports du Levant & de l'Egypte, les marchandiſes que les Turcs tranſportent d'une Province, ou d'une Ville à l'autre, pour leur propre uſage; commerce qui reſſemble parfaitement à celui que font les Hollandais ſur toutes les mers connues; commerce qui emploie ſans interruption plus de deux cents navires français; commerce preſque excluſif, & qu'aucune autre Nation ne pourra rivaliſer, tant que Alger ſubſiſtera, & que les Chevaliers de Malte conſerveront leurs ports & leurs eſcadres.

Ces faits, bien constatés par le témoignage des Négocians de Marseille, & de tous les Marins qui fréquentent la Méditerranée, on conviendra qu'un commerce aussi étendu & aussi actif demande un prodigieux nombre de navires & de Matelots; & que les uns & les autres seroient sans cesse exposés à la mauvaise foi & aux insultes des peuples qui habitent les côtes septentrionales de l'Afrique, & qui ne vivent que de rapines, si nos marchands n'étoient protegés en tout temps par des escadres destinées à cet effet.

On conviendra sans doute aussi des sommes considérables qu'il en coûteroit à l'Etat, si la sûreté & la prospérité de son commerce l'obligeoient à couvrir toute l'année de ses forces navales la Méditerranée, depuis les colonnes d'Hercule jusqu'aux bouches du & Nil, jusqu'aux Dardanelles!

Comment l'Etat parvient-il donc à conserver sans inquiétude & sans dépense, la supériorité de son commerce dans les différens parages ci-dessus désignés, si ce n'est pas l'activité & la continuité des services de l'Ordre de Malte?

Au défaut de cette *marine auxilliaire si utile & si peu dispendieuse* à la France, les Régences de Barbarie abuseroient bien plus fréquemment & plus impunément de la tolérance dont nous usons envers elles pour notre avantage particulier. En leur donnant la paix d'une main, le Roi tient dans l'autre les galeres & les vaisseaux de Malte, comme un instrument toujours prompt à prévenir l'abus que ces misérables pourroient faire de son indulgence.

Sans doute qu'en détruisant une bonne fois les ports de Tripoli, Tunis & Alger, repaires de ces insatiables brigands, nous nous délivrerions à jamais de leurs rapines & de leurs insultes!

Mais a-t-on bien calculé les obstacles qu'on rencontreroit dans les secours qu'ils reçoivent de la plupart des Nations commerçantes, les sommes nécessaires pour tenter cette périlleuse expédition, dans laquelle Louis IX, Charles V & Louis XIV ont successivement échoué; & qui

n'a

n'a pas mieux réuſſi dans ces derniers temps aux eſcadres combinées de pluſieurs Souverains? A-t-on ſuffiſamment réfléchi ſur l'impoſſibilité de conſerver ces conquêtes ruineuſes, au milieu de pluſieurs Peuples féroces environnés de ſables & de déſerts, ou ſur l'inconvénient énorme de combler leurs ports? Puiſque par cette deſtruction, la France donneroit aux autres pavillons la facilité & le deſir naturel de partager, peut-être même d'envahir la plus ancienne & la plus belle branche de ſon Commerce, tandis que dans la ſituation actuelle des choſes, elle en conſerve la ſupériorité & la tranquillité ſans aucuns frais.

Au premier ſignal qu'en reçoivent de notre cabinet les eſcardres de Malte, à la premiere invitation qui leur en eſt faite par la Chambre du Commerce de Marſeille, ou par quelqu'un des Conſuls du Roi dans les différentes échelles; à la premiere nouvelle qui en parvient aux Officiers généraux de cet Ordre, dans *leurs perpétuelles coiſieres*, ils volent du Golphe adriatique à Salé, des côtes d'Eſpagne à Alger, de celles de France en Italie; ils purgent & nettoient celles de Corſe, de Sardaigne & de Sicile; & dans toutes ces eaux ils pourſuivent inexorablement leurs ennemis, ces pertubateurs de la tranquillité publique; ils déconcertent leurs projets, ils les coulent à fond, ou ils les chargent de fers, ou ils les mettent en fuite.

Quel eſt l'Armateur Provençal, qui n'ait éprouvé la bienfaiſante protection de cette *République militaire & hoſpitaliere?* Qu'on interroge tous les Conſuls François & Etrangers, qu'on conſulte les monumens hiſtoriques des trois derniers ſiécles, qu'on ouvre les Mémoires dépoſés dans les Bureaux de la Marine & des affaires étrangeres, qu'on ſe borne, ſi l'on veut, au ſimple récit des Gazettes de notre âge: & on apprendra qu'une ſeule année ne s'eſt pas écoulée, ſans que les Chevaliers de Malte ne rendiſſent quelque ſervice ſignalé au Commerce, & ſur-tout au Commerce François; &, que la France n'a fait aucune entrepriſe contre les Régences de Barbarie, aux dangers & aux ſuccès de la-

quelle ces preux Chevaliers n'aient participé de la maniere *a plus utile & la plus gratuite.*

Les Repréſentans de la Nation n'ignorent pas la derniere preuve de patriotiſme qu'ils nous ont donnée au mois de Juin dernier, en eſcortant de Cadix à Marſeille nombre de bâtimens richement chargés, & dangereuſement menacés par les Algériens, à qui les circonſtances paroiſſoient favorables pour fauſſer leurs ſermens. Ils ſavent encore que c'eſt à une de leurs frégates, armée dans le mois d'Août à ce deſſein, que Paris eſt redevable de ces précieuſes carguaiſons de blé, qui l'ont alimenté pendant les deux mois ſuivans, & dont la perte ou le retard auroit été auſſi funeſte pour ſes habitans, qu'affligeans pour la ſollicitude paternelle du Roi & de ſes Miniſtres.

Fût-il poſſible qu'on doutât encore de l'heureuſe influence de cet Allié, au moins ne refuſera-t-on pas de jeter un coup-d'œil ſur la Mappemonde, & d'avouer que dans toute ſa ſurface il n'eſt pas de poſition plus importante & plus avantageuſe pour nous, que cette Iſle célebre, & par la valeur de ſes Défenſeurs, & par les fameux ſiéges qu'ils y ont ſoutenus contre toutes les forces du Croiſſant, & par les tréſors qu'ils y ont enfouis pour la rendre inexpugnable; qui paroît placée à deſſein entre l'Afrique & l'Europe pour dominer ſur les deux canaux étroits qui la ſéparent de ces deux continens, dont l'entrée & la ſortie peuvent être victorieuſement défendues par un petit nombre de vaiſſeaux; qui offre enfin au Levant, au Nord & au Couchant les mouillages les plus sûrs & les plus vaſtes. Quelle heureuſe providence, que le Souverain de ce *rocher* ſoit deſtiné par la conſtitution de la République dont il tient les rênes, à donner ſecours & aſyle à toutes les Nations commerçantes, & à ne jamais ſe départir de la plus ſtricte *neutralité* envers elles! *Neutralité* ſi eſſentielle au repos de l'Europe, & ſi importante pour nous, que ſi par quelque événement imprévu, par des circonſtances impérieuſes, cette Iſle paſſoit en d'autres mains; elle feroit néceſſairement pencher la balance politique en faveur du Souverain, qui en hériteroit, puiſ-

que rien ne pourroit l'empêcher de ſuccéder en même temps à notre commerce.

Bien plus, ce Prince, s'il avoit des forces maritimes, pourroit ouvrir & fermer à ſon gré les portes de l'Egypte & du Levant, & méditer, de deſſus ce petit écueil, les projets les plus alarmans contre l'Italie, la France & l'Eſpagne! Qui l'empêcheroit d'enlever au Croiſſant les ports d'Alexandrie & de Roſette; les Iſles de Candie, de Chypres & de Rhodes? Sur-tout, ſi aux vaiſſeaux qu'il feroit ſortir de la mer Noire, par le canal de Conſtantinople, il en réuniſſoit d'autres, qui, du fond de la Baltique, entraſſent dans la Méditerranée par le détroit de Gibraltar? Quelle réſiſtance lui oppoſeroit un peuple qui paroît découragé par les nombreuſes défaites de ſa derniere campagne; & dont la marine, quoi qu'on en diſe, languit depuis bien des années dans la plus mortelle inertie?

L'exécution de ces vaſtes deſſeins n'eſt pas facile, qu'on ne les regarde pas cependant comme chimériques. Ils ont été projetés, les moyens en ſont calculés, on en a déja eſſayé quelques-uns; & ſi on en doutoit, on pourroit s'en aſſurer par le témoignage irréfragable de tous les cabinets de l'Europe!

Gardons-nous donc de provoquer, même indirectement, l'ambition de deux Puiſſances maritimes, & nos rivales. L'une marche à grands pas vers la conquête de l'Helleſpont, & ne ſe propoſe rien moins, que de reſſuſciter l'Empire d'Orient; l'autre a toujours jalouſé notre commerce, & n'attend ſans doute que la fin de nos agitations, pour ſortir du calme apparent qu'elle veut bien nous accorder, dans le deſſein de nous affoiblir par notre propre ouvrage.

Prenons conſeil des dangers qui nous menacent, portons quelques momens nos regards ſur les ſcenes qui ſe paſſent dans quelques-unes de nos Colonies du nouveau monde, ſur les ſuites que peut avoir l'inquiétude des Corſes, & leur retour vers une liberté indéfinie: n'expoſons pas aux plus douloureux démembremens la plus belle, la plus grande, la plus puiſſante Monarchie!

Voudrions-nous nous faire illuſion au point de nous per-

ſuader que ſi les Anglais ou les Ruſſes s'établiſſoient à Malte, il ſeroit facile de les en déloger? Nous n'ignorons cependant pas que la nature & l'art ſe ſont diſputé à l'envi le ſoin de la fortifier; & que la Vallette, qui a un de ſes deſcendans parmi nos Députés, l'immortel la Vallette la défendit en 1566 contre toutes les forces de l'Empire Ottoman, ſans autre ſecours que celui de ſon peuple & de ſes Chevaliers? Aurions-nous oublié la mémorable défenſe de Gibraltar par le Général Elliot? Ou ce qu'en deux occaſions différentes il en a coûté à nos armes & à celles d'Eſpagne, pour rendre Mahon à ſon ancien maître?

Que ſi par un de ces événemens incalculables, mais écrits de toute éternité dans les livres du Deſtin, l'Iſle de Malte devoit paſſer quelque jour de la domination de ſon Souverain actuel, ſous les loix de quelqu'autre Prince; ce qui pourroit arriver de plus heureux pour nous, ce ſeroit qu'elle nous appartînt; & dans ce cas, que ne nous en coûteroit-il pas pour y entretenir une garniſon nombreuſe, pluſieurs Eſcadres en ſtation, l'abondance des vivres au milieu d'une Nation pauvre, à qui l'aridité du ſol n'accorde qu'une partie de ſa ſubſiſtance, & qui ne pourroit rendre à l'Etat le plus léger impôt en remplacement de ſes avances? Certainement cette dépenſe excéderoit de beaucoup, non-ſeulement la totalité des biens que poſſéde l'Ordre dans le Royaume, mais elle iroit beaucoup au-delà de ceux qui lui appartiennent dans toute l'Europe.

Faiſons un autre calcul, & examinons la proportion qu'il y a entre la totalité des biens de cet Ordre en France, & le ſoulagement que la Nation en recevroit, ſi on les employoit à l'extinction de ſa dette. On ne les appliqueroit probablement à cet uſage, qu'après avoir accordé aux braves Guerriers, vieillis ſous le harnois, & qui en ont légitimement joui juſqu'à cette heure, un dédommagement proportionné à leur dépenſe, à leur ancienneté, à leurs ſervices; traitement d'une juſtice rigoureuſe, & qui ſeroit réclamé, même par les plus jeunes Proſélites enrôlés dans cette Milice, ſous la foi publique & ſous la protection des Loix. Qu'il ſeroit donc imperceptible, qu'il

ſeroit éloigné ce ſecours paſſager, & qu'il nous coûteroit cher par les pertes immenſes qui en réſulteroient dès ce moment, & dans tous les temps à venir, pour notre commerce!

Le revenu de cet Ordre dans le Royaume ne va pas au-delà de quatre millions. S'il ſubiſſoit la moindre diminution, le régime de cet Ordre ſeroit néceſſairement boulverſé, anéanti; car il ne pourroit plus exiger que les Adminiſtrateurs de ſon patrimoine payaſſent la même quotité de reſponſions, & delà une diminution ruineuſe pour ſes Finances; perſonne ne ſe dévoueroit plus à cette profeſſion pénible, puiſqu'il n'y auroit plus de proportion entre les dépenſes de la réception, & les avantages qu'on en recueilleroit; de ceux qui le compoſent dans ce moment, il ne s'en préſenteroit plus aucun qui voulût fournir à l'entretien des auberges, ni à la repréſentation des Ambaſſades, ni au commandement des eſcadres, puiſqu'il n'y auroit plus de récompenſe à eſpérer; la dépouille des anciens Baillis & Commandeurs n'offriroit plus que des ruines; derniere cauſe d'un épuiſement général: toutes les ſources de la fortune publique & particuliere ſeroient donc taries; l'Ordre ne pourroit plus conſerver ſes forces de terre & de mer ſur le pied actuel, ni répondre de la ſûreté d'une place dans laquelle il s'eſt ſi glorieuſement maintenu depuis deux cens cinquante ans, au grand avantage de l'Europe & de la France principalement.

Pour comble d'infortune, les Langues étrangeres, privées de leurs confreres Français, & des ſecours qui leur venoient de ce Royaume, ſe trouveroient forcées de réclamer auprès de leurs Cours reſpectives des ſubſides extraordinaires, proportionnés à leurs pertes; & elles les trouveroient ſans doute, mais à notre grand détriment, puiſque nous ne pourrions plus eſpérer d'elles, que les bons offices qui ne ſe refuſent à perſonne, & que nous perdrions néceſſairement notre prépondérance à Malte & dans tout le Levant. La ruine des Chevaliers Français entraîneroit infailliblement celle de notre Commerce, peut-être même des événemens propres à changer entiérement le ſyſtême politique de l'Europe.

Jetons un voile ſur des malheurs que tout lecteur entreverra beaucoup plus clairement, qu'il ne nous convient de les faire preſſentir; croyons que les Repréſentans de la Nation en ſeront ſuffiſamment affectés pour les éloigner, & qu'ils ne diminueront rien de la fortune de l'*Allié le plus utile;* qu'ils y ajouteront même de nouveaux moyens, ſi jamais ſon exiſtence eſt menacée.

Ne croyons pas qu'ils enviſagent l'Ordre de Malte comme une aſſociation de Nobles, à qui l'eſprit de corps & de vains préjugés inſpirent une façon de penſer & d'agir contraire à la tranquillité publique & au bonheur de la ſociété. Les principes qui ſervent de baſe à leur conduite publique & privée, ſont trop ſolides, trop généreux, trop connus pour qu'on les taxe de former une République dans l'Etat. Ils ne ſe raſſemblent que très-rarement & très-partiellement, qu'en très-petit nombre, & pendant peu de jours, pour traiter ſeulement de leurs intérêts économiques. Ils ne forment Corps que dans leur centre d'activité, placé à plus de trois cens lieues de nos côtes; ils y vivent ſous une diſcipline exacte, ils y veillent ſans ceſſe ſur les intérêts de la Patrie, ils y concourent avec le plus grand zele : dans le nombre de ceux qui vivent parmi nous, il en eſt peu qui ne portent ou qui n'aient porté les armes pour ſa défenſe, les autres ſont occupés de l'adminiſtration de leurs Commanderies; le premier & le plus cher de leurs devoirs, après ceux que la religion leur impoſe, c'eſt l'amour du Souverain & le reſpect pour les Loix.

La Croix & le Ruban dont ils ſont revêtus, ſont bien moins une décoration qu'un *habit régulier*, inſtitué dès leur origine, comme un ſigne extérieur des engagemens par eux contractés au pied des Autels, comme l'étendard ſous lequel ils combattent, & ſous lequel ils ont remporté tant de victoires.

Non, nous ne haſarderons pas le ſort de l'Iſle célebre qui leur a donné ſon nom, nous n'anéantirons pas le traité le plus ancien, le plus utile, le plus ſolemnel, le plus religieuſement obſervé, & dont l'infraction donneroit aux Puiſ-

ſances nos rivales, la plus belle occaſion de s'agrandir à nos dépens. Edifiés du régime politique & économique de cet Ordre, de la deſtination de ſes biens, de la fidélité avec laquelle ils y ſont employés, des ſacrifices néceſſaires pour en partager la jouiſſance, regardons ſa proſpérité & ſa perpétuité comme inſéparables de nos propres intérêts; ſon iſle, ce point de terre preſque imperceptible ſur la vaſte circonférence du globe, ſon patrimoine ſi médiocre, en comparaiſon de nos beſoins, comme le *domaine ſouverain & indépendant du plus fidele & du plus utile de nos alliés*, comme une *Colonie nationale*, comme une *place frontiere*, dont les ports, les arſenaux, les magaſins offrent aux vaiſſeaux du Roi & du Commerce, les mêmes reſources qu'ils trouveroient dans les ports de Toulon & de Breſt; dont la *neutralité* nous garantit notre prépondérance dans le Levant, & la ſupériorité de notre commerce, ſans autre ſubſide que ſon ancienne dotation, ſans autre ſolde que notre eſtime; *ſubſide militaire*, dont nous recueillerons les plus heureux fruits, & auquel nous ajouterons de nouveaux témoignages de confiance & de reconnoiſſance, ſi de nouvelles combinaiſons politiques l'exigent: & ſi nos reſpectables Repréſentans & mes Lecteurs ſont convaincus qu'en rédigeant ce Mémoire, je n'ai pas moins ſuivi les mouvemens de mon zele pour le bien public, que les ſentimens de vénération & de reſpect dont je ſuis pénétré pour le plus ancien des Ordres Equeſtres.

De l'Imprimerie de P. F. GUEFFIER, rue Gît-le-Cœur.

De l'Imprimerie de P. F. GUERRIER, rue Sainte-Anne.